



# Alcool et drogues dans l'entreprise

# Obligation pour tous les employeurs de mettre en œuvre une politique préventive Journée présidée par Mme Géraldine DE RUYTER, Directrice, Santé & Entreprise

8h45 Accueil des participants

9h00 Ouverture par le Président de séance

9h10 La CCT n°100 concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise pour le 1<sup>er</sup> avril 2010

Présenté par Me Tony VAN De CALSEYDE, Associate CMS DeBacker

- Contexte et historique
- Raison d'être et objectifs
- Piliers fondateurs: formation et information, réglementation, procédures (gestion des comportements & tests), assistance
- Rôle du conseiller en prévention
- Objectifs à atteindre pour l'entreprise au 1<sup>er</sup>avril 2010 ?
- Nature et modalités des tests applicables

10h00 Comment adapter le règlement du travail pour mettre en œuvre la nouvelle réglementation?

Présenté par Me Sophie BERG, Associate

#### **CMS DeBacker**

- Quels changements permis dans le R.T en matière de consommation de drogues et d'alcool au travail ?
- Les mentions obligatoires du R.T
- La modification de la loi concernant le R.T
- Selon quelles procédures ces mentions doivent-elles être reprises dans le règlement de travail ?
- Conseils pratiques

10h45 Pause-café

11h00 Responsabilités en cas d'accident du travail causé par un travailleur étant sous influence d'alcool ou de drogues

Présenté par Me Pierre DEGOUIS

#### Avocat CMS DeBacker

- Détermination de l'accident du travail et responsabilités en cas d'accident du travail causé par un travailleur étant sous influence d'alcool ou de drogues
- Responsabilités du travailleur et de l'employeur
- Responsabilités du médecin du travail et de la hiérarchie face à l'alcoolisme dans l'entreprise
- Responsabilités du travailleur et de l'employeur

12h00 Question time

12h30 Lunch

14h00 Mise en place en deux phases d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans votre entreprise

Atelier pratique animé par Dr. Florence LAIGLE

#### Santé au Travail et Education pour la santé

- Déterminer les points de départs et les objectifs de la politique préventive en matière d'alcool et de drogues et les reprendre dans une déclaration de politique ou d'intention
- Concrétiser la politique

14h45 Comment prévenir les assuétudes en entreprise ? Quel accompagnement prévoir ?

Atelier pratique animé par Mme Régine COLOT Licenciée en psychologie et formatrice

### Santé & Entreprise

- Les conséquences de l'abus d'alcool et de drogues en milieu de travail
- Les facteurs professionnels favorisant les consommations abusives
- Alcoolisme aigu versus alcoolisme chronique
- Le phénomène du co-alcoolisme
- Ethique et déontologie de l'accompagnement des travailleurs dépendants

15h30 Pause-café

15h45 L'intégration de la prévention au sein d'un programme global de santé et de sécurité
Etude de cas présentée par le Dr. Agnès GOREUX
Médecin du travail SIPP

Les grandes lignes de la politique en matière d'alcool et de drogues : création d'un groupe de travail pluridisciplinaire

- De qui est constitué le groupe ?
- Quelles sont les actions menées par le groupe ?
- Les valeurs véhiculées par le projet

16h30 Question time

17h00 Fin de la journée de formation

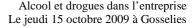
Bp-Training Tél: 02.609.00.12 Rue Ortélius 22 E-mail: info@bp-training.be

1000 Bruxelles

Des formations Business-to-Business de qualité pour un public exigeant !

Fax: 02.609.00.13 RPM: 0461 188 478

www.bp-training.be





## Vous cherchez des réponses à vos questions...

- Qu'implique pour l'employeur la nouvelle CCT-cadre relative à la politique en matière de drogues et d'alcool dans l'entreprise ? Quels sont les changements possibles du règlement de travail ?
- Quelles sont les procédures à mettre en place au sein de l'entreprise pour le 1<sup>er</sup> avril 2010 ?
- Quelles sont les responsabilités respectives de l'employeur, du travailleur et du médecin du travail ?
- Quelle stratégie de prévention déployer au sein de l'entreprise ? Quels en sont les acteurs ? Quelle culture d'entreprise développer pour réduire tout risque lié à la consommation de drogues ou d'alcool?
- Comment assister les personnes dont les comportements sont problématiques ? Comment introduire la nouveauté de pouvoir pratiquer des tests dans l'entreprise ? Sous quelles conditions ?
- Quels bénéfices peut engendrer une politique en matière de drogues et d'alcool au niveau du management?

## Vous faites partie de notre public...

- Directeur d'entreprise
- Directeur et Conseiller en prévention interne et externe, coordinateur sécurité & membre du CCPT
- Directeur des services techniques
- Directeur des Ressources Humaines et des affaires sociales
- Avocat & consultant spécialisé dans les questions de sécurité et de bien-être au travail
- Médecin du travail & hygiéniste

### Nous vous proposons...

- Une formation complète sur les nouveautés concernant la mise en place d'une politique en matière de drogues et d'alcool au sein de votre entreprise
- Des exposés pragmatiques présentés par des orateurs de divers horizons concernés par cette matière
- Des échanges avec des spécialistes de cette thématique; une documentation pratique et pertinente

#### Pour toute question ...

Laurence CARBONE, Training & Executive Manager

Par téléphone au 02.609.00.12 ou par e-mail : <u>laurence.carbone@bp-training.be</u>

#### Vous souhaitez vous inscrire...

Merci de nous envoyer vos coordonnées par mail à l'adresse : inscription@bp-training.be

Ou par fax au 02.609.00.13 ou encore via notre site: www.bp-training.be

# Bulletin d'inscription à la formation Bp-Training du jeudi 15 octobre 2009 Alcool et drogues dans l'entreprise

# Obligation pour tous les employeurs de mettre en œuvre une politique préventive

Lieu: Le Petit Versailles

Rue Pont à Migneloux (Nationale 5), 18 à 6041 Gosselies

Prix : 825€ (HTVA) par jour de formation suivie\*

Nom		
Prénom		
Fonction		
Société	Secteur d'activité	
Adresse	Numéro de TVA	
	E-mail	
Téléphone	Signature	
Fax		-

<sup>\*</sup>N'hésitez pas à nous demander nos tarifs préférentiels pour plusieurs inscriptions

<sup>\*</sup>Vous recevrez une facture après l'enregistrement de votre inscription